

Fiche technique activité		PRI – ACT 178 Version n° 3 30/05/2017
Description brève	Multiplicateur - semences sans passeport phytosanitaire	
	Description	Code
Lieu	Multiplicateur	PL60
Activité	Production	AC64
Produit	Semences pour lesquelles un agrément passeport phytosanitaire n'est pas exigé	PR211
Ag/Au/E	Enregistrement	
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	Guide sectoriel pour la production primaire	G-040
<p>Dans un autre lieu qu'une exploitation agricole, une pépinière ou une exploitation horticole, production de semences <u>non</u> soumises au passeport phytosanitaire.</p> <p>Semences : graines non destinées à la consommation, graines pour la culture de plantes.</p> <p>Pour la production de semences soumises au passeport phytosanitaire, un agrément est nécessaire : voir la fiche technique PRI-ACT 181 pour plus d'informations.</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
NA		
Grossiste - Vente en gros - Semences pour lesquelles un agrément passeport phytosanitaire n'est pas exigé		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Base juridique		
<p>Arrêté Royal du 10/08/2005 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.</p> <p>Arrêté Royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.</p>		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
Guide G-040 à partir de la version 1.		
Avertissement : pour savoir avec précision si un guide est applicable et dans quelle mesure un code « lieu-activité-produit » est entièrement couvert ou non, il faut consulter le champ d'application du guide.		
Financement		
Secteur de facturation = production primaire.		